



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-398

PUBLIÉ LE 25 MAI 2022

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / secrétariat de direction

75-2022-05-23-00010 - Arrêté de subdélégation de signature (2 pages)

Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2022-05-23-00010

Arrêté de subdélégation de signature

LABRUYERE B.P. 10239
60332 LIANCOURT Cedex
Standard : 03 44 31 55 00
Fax Paul Doumer : 03 44 31 55 30

Arrêté de délégation de signature n° 75-

Le directeur de l'hôpital Paul Doumer,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9 ;

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté directeur n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeur n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction ;

Vu l'arrêté directeur n° ANADDG 2020 – 009 0004 du 16 Septembre 2020 nommant Monsieur Odon MARTIN MARTINIERE, directeur de l'Hôpital Paul Doumer à compter du 1^{er} Octobre 2020 et lui donnant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP, en matière de marchés publics ;

Vu l'arrêté n° 75-2020-10-19-007 modifiant l'arrêté directeur n° 2013318-0006 du 19 Octobre 2020 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôle d'intérêt commun ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

A compter du Mardi 1^{er} Décembre 2020, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Odon MARTIN MARTINIERE, directeur de l'hôpital Paul Doumer, délégation complète de signature est donnée à Monsieur Mohamed Sami MOKRANI, adjoint au directeur, et à Madame Brigitte MONTAGNE, directrice des soins, de la qualité, de la gestion des risques et des relations avec les usagers.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Monsieur Odon MARTIN MARTINIERE, Monsieur Mohamed Sami MOKRANI et de Madame Brigitte MONTAGNE, cette délégation est donnée à Monsieur Thierry VATINEL, Responsable du pôle ressources matérielles, pour tout ce qui concerne les travaux et l'exécution des marchés de travaux.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est en outre donnée à Madame Brigitte MONTAGNE, pour tous les arrêtés relatifs à la commission locale des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques de l'hôpital Paul Doumer (art.1§k arrêté matières).

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur par l'arrêté directeur n° 201331800006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant strictement de cette garde administrative, à l'ensemble des bénéficiaires :

- Monsieur Mohamed Sami MOKRANI, adjoint au directeur,
- Madame Brigitte MONTAGNE, directrice des soins, de la qualité, de la gestion des risques et des relations avec les usagers,
- Madame Martine PERNET, adjointe des cadres hospitaliers,
- Madame Carine TOULLIEZ, adjointe des cadres hospitaliers,
- Monsieur Stéphane WASSOUF, chargé de mission administrative.

ARTICLE 4 :

L'arrêté de délégation de signature du 1^{er} Décembre 2020 est abrogé.

ARTICLE 5 :

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

A Labryère, le 23 Mai 2022

P/o le Directeur Général de l'AP-HP,

Le directeur de l'Hôpital Paul Doumer
Odon MARTIN MARTINIERE